



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service
Milieux, et ressources
naturelles

Tél : 0340 43 40

Consultation du public

Projet de programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Conformément aux articles R. 211-80 et suivants du code de l'environnement, le Programme d'actions régional "nitrates" a pour objectif de compléter les mesures du Programme d'actions national "nitrates" (arrêtés interministériel du 19 décembre 2011 et du 23 octobre 2013). Le Programme d'actions régional "nitrates" a été élaboré par les services de l'Etat en concertation avec les organisations professionnelles et techniques agricoles, les collectivités territoriales et les associations de protection de l'environnement. Il prend la forme d'un arrêté préfectoral régional.

Les mesures du Programme d'actions régional "nitrates" ont pour objectif la maîtrise des fertilisants azotés et une gestion adaptée des terres agricoles en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.

Une consultation du public concernant ce projet d'arrêté est organisée **du 10 juin 2014 au 10 juillet 2014 inclus**.

Documents mis à disposition du public :

- Note de présentation [lien](#)
- Projet d'arrêté programme d'actions nitrates de la région Nord Pas de Calais [lien](#)
- Evaluation environnementale du programme d'actions régional nitrates de la région Nord-Pas-de-Calais et résumé non technique [lien](#)
- Avis de l'autorité environnementale [lien](#)

- Synthèse des études scientifiques qui ont permis de définir les mesures du projet de programme d'actions régional [lien](#)

L'ensemble des documents mis à disposition sont également consultables sous format électronique sur les sites des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais aux adresses suivantes :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Consultation-environnementale>

Comment transmettre vos remarques ?

Vous pouvez transmettre vos observations :

- soit par voie électronique, aux adresses suivantes :
prog-actions-nitrates.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr
- soit par voie postale avant le 10 juillet 2014 (cachet de la poste faisant foi)

DREAL Nord Pas-de-Calais
Service Milieux
CS 40259
44 rue de Tournai
59019 LILLE CEDEX